



**Gwendal Rouillard**  
**Député du Morbihan**

**Monsieur Olivier Véran**  
**Ministre de la Santé**  
**14, avenue Duquesne**  
**75350 PARIS**

Lorient, le 23 juillet 2020,

Monsieur le Ministre,

Vous avez tout récemment présenté les conclusions du Ségur de la Santé, fruits d'une concertation qui a permis aux acteurs, dans leur diversité, de faire entendre leurs critiques, leurs aspirations, leurs propositions quant à l'avenir de notre système de santé.

Certaines mesures viennent répondre aux attentes qui s'expriment légitimement depuis de nombreuses années et que la crise que notre pays vient de traverser a sans nul doute renforcées. La pandémie de Covid-19 a d'abord rappelé l'impérieuse nécessité d'une revalorisation salariale et le défi de l'attractivité des métiers.

De même, l'annonce d'une refonte de l'ONDAM, l'accélération de la réduction de la part de T2A, la question de la pertinence des soins ou encore la nécessaire simplification administrative sont, je crois, de nature à rassurer les professionnels.

J'ai par ailleurs noté votre détermination à co-construire et à faire confiance « au terrain ».

En ce sens, au lendemain de cette crise inédite, j'ai pensé opportun de relayer auprès de vous quelques éléments de l'expérience sud-bretonne. Bien sûr l'impact de la pandémie en Bretagne a été sans commune mesure avec celui enregistré dans d'autres régions françaises, mais la période a tout de même été riche d'enseignements et a fait émerger des axes d'amélioration.

Au rang des points positifs, force est de constater que l'autonomie de gestion des hôpitaux a permis la construction d'une réponse sanitaire concertée et coordonnée à cette maladie sur l'ensemble du Territoire sanitaire dont le Groupe Hospitalier de Bretagne Sud (GHBS) est l'établissement de référence.

Des espaces de concertation territoriaux, notamment avec l'ARS et les établissements supports de GHT, ont par ailleurs permis un rapprochement entre les acteurs, quel que soit leur statut, toujours au service des patients, avec des réussites inédites, comme la réalisation d'interventions chirurgicales publiques au sein de blocs opératoires de cliniques.

.../...

*Permanence parlementaire – 26, cours de Chazelles - 56100 LORIENT*  
*Tél 02.97.89.86.34 - Courriel : [rouillard.gwendal@orange.fr](mailto:rouillard.gwendal@orange.fr)*

*5<sup>ème</sup> circonscription du Morbihan – Groix, Lanester, Larmor-Plage, Lorient, Ploemeur*



.../...

Ce fonctionnement concerté a bien entendu facilité la mobilisation des forces vives pour l'évacuation collective de patients d'Ile-de-France vers la Bretagne, et notamment vers Lorient. Le GHBS n'a été informé de cette opération d'évacuation sanitaire que soixante-douze heures avant la projection de ses professionnels vers la région parisienne, nécessitant une organisation complexe en un temps record. L'opération a cependant été menée à bien le 5 avril et elle reste un souvenir extrêmement marquant pour l'ensemble des équipes qui y ont pris part.

Dans les EHPAD aussi, la gestion concertée s'est avérée précieuse. Ainsi dès l'identification d'un foyer dans un EHPAD de la ville, le GHBS a dépêché sur place un praticien et mobilisé les partenaires du territoire pour venir en aide à l'établissement. Deux équipes mobiles de gériatrie – qui n'étaient jusqu'ici pas externalisées – ont par la suite été déployées dans des EHPAD du territoire.

En revanche, le défaut d'outils juridiques clairs a probablement empêché l'intervention dans ces établissements de médecins libéraux qui avaient pourtant fait connaître leur disponibilité. Dans le même ordre d'idée, les EHPAD non médicalisés auraient souhaité confier à un médecin libéral la mise en œuvre d'un dispositif de coordination des interventions.

Plus globalement, la pandémie a mis au jour, s'il en était besoin, la pertinence d'une réponse concertée entre l'ensemble des acteurs d'un territoire. Dès lors, le 4<sup>ème</sup> pilier du Ségur, qui vise à fédérer les acteurs de la santé, suscite attention et espoirs. L'amélioration de la coordination entre ARS, Préfet de Région, préfets des départements et élus locaux est indispensable et les discussions qui vont s'engager ne sauraient faire l'économie d'une réflexion sur la question de la gouvernance dans les territoires.

L'ensemble des acteurs locaux seront, j'en suis sûr, heureux de contribuer aux réflexions que vous avez amorcées dans ce domaine et je me tiens bien entendu également à votre disposition.

Je vous remercie sincèrement de l'attention que vous porterez à ces quelques éléments et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

**Gwendal Rouillard**